

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le recyclage en échec

Québec est montré du doigt pour son laxisme

FRANÇOIS CARDINAL

Le Québec a beau être le champion canadien de la production de déchets, le gouvernement peine à augmenter le taux de recyclage. Pis encore, il est incapable d'encadrer adéquatement les dépotoirs où se retrouvent de plus en plus de matières résiduelles.

Dans son rapport déposé hier, le vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, prédit ainsi l'échec de la politique québécoise sur le recyclage, qui viendra à échéance en 2008. Il attribue cette situation au laxisme du ministère de l'Environnement et des villes. « À deux ans de l'échéance, je conclus que la progression vers l'atteinte des objectifs est lente et que les résultats attendus à la fin de la période risquent de ne pas être au rendez-vous », écrit-il.

Cet échec potentiel survient au moment où les Québécois produisent une quantité record de déchets. De 1994 à 2004, les matières résiduelles ont en effet augmenté de 63 %, plaçant le Québec au sommet des provinces canadiennes.

Or, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 devait expressément avoir l'effet contraire, en réduisant la quantité de matières résiduelles. Le principal objectif était de récupérer 65 % des déchets, alors que

le taux actuel ne dépasse pas 49 % (23 % pour le secteur municipal).

Un des problèmes, selon le vérificateur, est que le gouvernement n'a jamais respecté sa promesse de mettre à jour sa politique. Ainsi, le plan d'action du Québec est vieux de huit ans, même si le contexte a beaucoup évolué depuis. « Pareille situation n'est pas de nature à favoriser l'atteinte des objectifs et n'est certes pas étrangère à la lente progression observée. »

Parmi les autres problèmes majeurs, il relève que les objectifs à long terme ne sont pas accompagnés d'objectifs intermédiaires, qu'il n'y a pas d'échéancier pour la plupart des actions et que les villes ont trop tardé à adopter leurs propres plans d'action. Pire que tout, note le vérificateur, les coûts de l'élimination demeurent bien inférieurs à ceux de la récupération. Les coûts de la collecte sélective et du traitement qui s'ensuit seraient en effet au moins deux fois plus élevés que ceux de la collecte et de l'élimination des déchets. « Il s'avère tentant de retenir la solution la plus économique à court terme. »

Selon le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), le ministre Claude Béchard doit corriger ces lacunes de toute urgence. L'organisme recommande d'adopter une loi qui rendrait la récupération

obligatoire pour les industries, commerces et institutions.

Par ailleurs, le vérificateur général a aussi examiné l'encadrement des sites d'enfouissement par le ministère de l'Environnement. Il y a observé un manque de rigueur important. Il conclut que les fonctionnaires ne visitent pas assez souvent les sites, complètent mal les dossiers d'inspection, n'appliquent pas correctement la réglementation, etc. « Le Ministère ne peut actuellement exercer une surveillance efficace et efficiente des activités de récupération et d'élimination des matières résiduelles », écrit-il. M. Lachance précise aussi qu'aucune démarche n'a été faite relativement aux 1500 lieux d'enfouissement illégaux recensés par le gouvernement au milieu des années 1990.

Enfin, il note que la planification au Ministère est déficiente. Bien que 21 lieux d'enfouissement sanitaire risquent d'être pleins d'ici cinq ans, aucune démarche pour solutionner ce problème n'a été entreprise dans la moitié des cas.

Le directeur du FCQGED, Robert Ménard, déplore cette situation. « Ce laxisme dans l'application des lois environnementales est inacceptable, dit-il, d'autant plus que parmi les 101 rapports d'inspection analysés, aucun avis d'infraction n'a été signalé par



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE

Alors que les Québécois produisent le plus de déchets, la politique de recyclage ne donne pas les résultats escomptés.

le Ministère dans 52 % des cas, même si les exploitants de lieux d'élimination étaient fautifs. »

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste : francois.cardinal@lapresse.ca

Grand choix de jouets à moitié prix!

Moitié prix
POUPÉES BARBIE^{MD}
À LA PLAGE
N° 77949/50.
Rég. Sears 8,99.
Chacun 4,49
© 2006 Mattel Inc.

Moitié prix
VÉHICULES RADIOGUIDÉS
SPIDER-MAN^{MD}
• 3 ans et plus
N° 65143/7.
Rég. Sears 29,99.
Chacun 14,99
MARVEL et SPIDER-MAN
sont des marques déposées.
Tous droits réservés

Moitié prix
JOUET FISHER-PRICE^{MD} 'FETCH THE PHONICSBOT'
• 2 ans et plus
N° 65605.
Rég. Sears 49,99. 24,99

Moitié prix
JEUX DE MEGA BLOKS^{MD}
DE 90 OU DE 180 PIÈCES
• 1 an et plus
90 pièces. N° 65615. Rég. Sears 14,99. 7,49
180 pièces. N° 65619. Rég. Sears 29,99. 14,99

Moitié prix
GUITARE ACOUSTIQUE 30 PO
• 6 ans et plus
N° 82240.
Rég. Sears 39,99. 19,99

Moitié prix
ENSEMBLE SPECTACLE DE CHIENS 'DAZZLIN' PET SHOW'
POLLY POCKET^{MD}
• 4 ans et plus
N° 79807.
Rég. Sears 19,99. 9,99

Moitié prix
JEUX 'BREAK THE SAFE' OU JENGA
N° 92627/29/387. Rég. Sears 9,99. Ch. 4,99

Moitié prix
ÉTABLI MON PREMIER CRAFTSMAN^{MC} AVEC 66 PIÈCES ET EFFETS SONORES
• 4 ans et plus
N° 65513. Rég. Sears 79,99. 39,99

Tous les autres jouets à prix ordinaires sont en solde
sauf les jouets Just Kidz^{TM/MC}

Prix en vigueur jusqu'au dimanche 24 décembre 2006, si Sears est ouvert, dans la limite des stocks

Plus de choix? trouvez tout @ sears.ca

